



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Julie Geslot
Claude Guioullier.
Nathalie Houdayer.

Vendredi 4 août 2017

N° 731



Droit du travail

Les projets personnalisés peuvent faire perdre la raison

Dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale prévoit la mise en place et le suivi de projets personnalisés. La forme et le contenu de ces documents, au service des droits des usagers, ont donné lieu à beaucoup d'interprétations et de confusions qui ont tendu à faire de cet outil une véritable « usine à gaz ».

En Mayenne, dans le cadre de la Conférence de territoire (Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé), le CÉAS a fait œuvre utile en proposant une méthode et un outil le plus simple possible pour les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Cet outil est transférable à tout autre type d'établissement ou de service ⁽¹⁾.

La mise en place et le suivi des projets personnalisés font l'objet d'une attention toute particulière des organismes de tutelle à l'occasion des évaluations ou des inspections. Raison de plus pour rester pragmatique ! Dans un établissement du Vaucluse, le suivi des projets personnalisés est devenu tellement obsessionnel pour un directeur que ses agissements ont été constitutifs d'un harcèlement moral justifiant son licenciement pour faute grave. Le licenciement remonte à 2011. Le directeur a engagé une procédure aux Prud'hommes. Dans un arrêt du 8 juin 2017, la Cour de cassation a rejeté son pourvoi.

« À Tourville, a témoigné une salariée dans le cadre de la procédure, *on ne travaille plus avec la vie, on travaille avec le calendrier des projets personnalisés dans une main, et la procédure "projets personnalisés" dans l'autre. Le projet personnalisé a pris toute la place dans l'organisation des services* »... « *La place de l'élaboration des projets personnalisés dessert notre action sur le terrain auprès des résidents* », soutient un représentant du personnel. Tout cela sur fond, selon des salariés, de brimades, d'humiliations, de sous-entendus sur les incompétences supposées...

On se doute que les projets personnalisés n'expliquent pas tout...

(1)- Cf. site Internet du CÉAS : www.ceas53.org, rubrique « Gérontologie », puis « Analyse de pratique / Méthodologie ».



Consommation

Le logement mobilise plus d'un quart des dépenses

Dans *Insee Première* n° 1658 de juillet 2017, Alexandre Bourgeois (Insee) analyse les évolutions du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages pour l'année 2016 ⁽¹⁾.

Renvoyant à la publication pour une analyse fouillée des évolutions par type de dépenses, nous retiendrons ici uniquement la répartition des dépenses de consommation des ménages pour 2016. Ainsi, quand les ménages déboursent directement 100 euros, ils en consacrent 26,2 % pour leur logement (loyers), le chauffage et l'éclairage. Le deuxième poste de la consommation des ménages est celui de l'alimentation et boissons non alcoolisées (13,4 %), devant juste les coûts de transport (13,2 %).

Viennent ensuite les loisirs et la culture (8,5 %), les hôtels, cafés et restaurants (6,9 %), l'équipement du logement (4,9 %), les assurances (4,3 %), la santé (4,1 %), l'habillement et les chaussures (3,9 %)...

(1)- « En 2016, l'accélération du pouvoir d'achat des ménages stimule leur consommation » (4 pages).





Mieux vaut vite retrouver du travail !

Selon l'enquête Emploi conduite en continu par l'Insee avec un panel d'environ 110 000 personnes, en 2016, 42 % des personnes qui sont au chômage un trimestre donné et avaient un emploi ou étaient inactives le trimestre précédent, ne sont plus au chômage le trimestre suivant. Cette part est de 64 % au bout de deux trimestres, puis de 73 % au bout de trois trimestres, et atteint 77 % après quatre trimestres.

Les chances de sortir du chômage diminuent au fil des trimestres, explique l'Insee : « *Si elles étaient chaque trimestre égales à celles observées sur la première transition (42 %), alors au bout de quatre trimestres, 93 % des personnes devenues chômeuses seraient sorties du chômage, soit plus que ce que les données de l'enquête Emploi révèlent* ».

Ce résultat, analyse l'Insee, peut traduire deux effets : « **Un effet de sélection**, car les personnes les plus aptes à trouver un emploi sortent du chômage plus rapidement (par leur diplôme, leur expérience antérieure, etc.) et celles qui restent concentrent des profils pour lesquels l'insertion professionnelle est plus difficile ; et **un effet de "dépendance d'état"**, c'est-à-dire que la difficulté à sortir du chômage augmente à mesure qu'une personne y passe plus de temps (à cause d'une perte de capital humain ou d'un mauvais signal envoyé aux employeurs potentiels par exemple) ».

Source : « Quitter le chômage – Un retour à l'emploi plus difficile pour les seniors », Insee Première n° 1661 de juillet 2017.

Des chiffres... Des évolutions

La part de la production éolienne dans la consommation d'électricité, dans les Pays de la Loire, est passée de 1,1 % en 2008 à 4,9 % en 2015.

La part de la production photovoltaïque dans la consommation d'électricité, dans les Pays de la Loire, est passée de 0,0 % en 2008 à 1,7 % en 2015.

(Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Dreal)



À vos agendas

Les 1^{er}, 2 et 3 septembre, à Fontaine-Daniel 14^e Fête de la Terre

Les 1^{er}, 2 et 3 septembre, à Fontaine-Daniel, l'association Les Cabanons organise sa 14^e Fête de la Terre. Son slogan : « Aujourd'hui, sur quoi l'humanité peut-elle toujours s'appuyer ? »

Au programme : conférences-débats, visites guidées de Fontaine-Daniel, marché de produits biologiques, ateliers, exposition, concert et spectacles, animations...

Accès gratuit, mais participation de 2,5 euros à 5 euros pour certaines activités.

Renseignements :

Tél. 02 43 00 69 01 ou 02 43 04 44 07 - Mél. fetedelaterre@gmail.com

Site Internet : www.fetedelaterre.fr/



La pensée

hebdomadaire

« Il faut rendre hommage à François Hollande (...). En plus d'avoir fait adopter le non-cumul des mandats (une énorme bouffée d'oxygène pour notre démocratie), le président sortant, tirant les leçons de la mortifiante affaire Cahuzac, a lancé la loi sur la transparence de la vie publique, votée en 2013 (...). C'est aux termes de cette loi qu'est aujourd'hui déclaré le patrimoine des élus et publié le patrimoine des candidats à la présidentielle.

Il ne fait nul doute que la prochaine étape sera l'interdiction d'embaucher des membres de sa famille pour des missions d'attaché parlementaire. L'ensemble de ces dispositions fera réfléchir ceux qui voulaient faire de la politique "pour se servir" (plutôt que "pour servir"). Elle ramènera à la vertu les élus qui se seraient laissés aller à des arrangements avec la probité. Il faut aussi en finir avec le principe des enveloppes utilisables à discrétion pour recruter des collaborateurs : le fait du prince n'est pas compatible avec les usages républicains. »

Jean-Pascal Gayant, professeur de sciences économiques à l'université du Mans,

« Vie politique : la moralisation à marche forcée » (point de vue), *Ouest-France* du 31 mars 2017.